

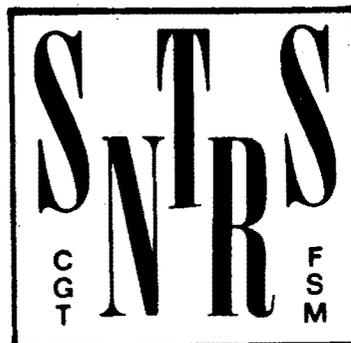
BULLETIN DE LA

# RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7

Tel. 551 7139



BULLETIN MENSUEL

N° 152 - DECEMBRE 1973

SNTRS - CGT  
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

## HALTE A LA VIE CHERE

par André CHANCONIE  
Secrétaire National

Le pouvoir d'achat des travailleurs se dégrade de plus en plus rapidement. La hausse des prix, conséquence première de l'inflation, est devenue une question aiguë.

D'où vient l'inflation ? A qui profite-t-elle ?

Le pouvoir de créer la monnaie n'appartient pas à ceux qui produisent les richesses et à leurs représentants. Il appartient à ceux qui n'ont d'autre objectif que de réaliser des bénéfices par des manipulations monétaires. (Inflation : émission excessive de monnaie, selon dictionnaire).

Les grandes entreprises, les spéculateurs de tous ordres, vivent d'énormes crédits bancaires ou d'Etat, excédant considérablement la valeur des richesses produites. Les firmes financent leur essor, générateur de profits accrus, par des emprunts qu'elles remboursent avantageusement en argent dévalué. L'Etat, lui-même, équilibre ses budgets grâce aux rentrées supplémentaires d'impôts résultant de la hausse des prix engendrée par l'inflation...

On voit bien d'où vient et à qui profite cette gangrène généralisée dans toutes les économies capitalistes. Ce ne sont pas les salariés qui tirent le moindre avantage de cette situation. Bien au contraire, car chaque crise est l'occasion de mener une offensive de grand style contre leur pouvoir d'achat : au nom de la lutte anti-inflation, il leur faudrait, de surcroît, accepter l'austérité, le freinage, voire le blocage des salaires !

La CGT a pris l'initiative d'engager une action vigoureuse contre la hausse des prix, action qui met en cause directement la politique économique, fiscale et budgétaire du gouvernement en préconisant, en particulier :

- la réduction de la TVA
- le blocage des tarifs publics

- l'impôt sur les profits qui permettrait de soulager la fiscalité pesant sur les salariés
- l'échelle mobile des salaires indexée sur un indice reflétant exactement le coût de la vie

On a assisté depuis à un important remue-ménage au niveau du gouvernement, avec déclaration et mini-mesures assez désordonnées...

Le mouvement a rapidement pris une ampleur considérable qui s'est exprimée dans la grève nationale du 6 Décembre contre la vie chère.

La puissance de l'expression de la volonté populaire est de nature à faire reculer gouvernement et patronat dans leurs intentions de resserrer l'étoupe de l'austérité par le freinage (en attendant le blocage) des salaires.

Elle montre également la prise de conscience croissante que des questions fondamentales sont posées, par delà les revendications, que ce soit à propos de l'emploi, de l'enseignement, de la santé, etc.. ou à propos de l'inflation et de la hausse des prix. Ces questions fondamentales mettent en cause l'aptitude de l'économie capitaliste à résoudre les grands problèmes de l'heure.

Pour notre secteur de la Recherche, la conscience grandit, dans les personnels, de ces grands problèmes et des conditions de leur solution. En témoigne la participation considérable aux actions générales, ou spécifiques à la recherche, de novembre et début décembre.

C'est dans une période, où le mouvement général profond qui se dessine aura, sans nul doute, encore gagné en ampleur que se tiendra, début 1974, le XIV<sup>e</sup> Congrès du SNTRS, accroissant ainsi l'importance de ses travaux pour définir les objectifs et la conduite des luttes dans le secteur de la recherche, ainsi que leur insertion dans les luttes générales des travailleurs.

# RETENUE DE SALAIRE

(EXTRAITS DE CIRCULAIRES ENVOYÉES A  
TOUS LES SECRÉTAIRES DE SECTIONS )

I) Le SNTRS a donné immédiatement comme consigne à ses sections d'organiser localement la riposte des personnels dans l'unité la plus large, il a provoqué une réunion rapide de l'ensemble des syndicats du CNRS pour une riposte nationale commune. Le SNTRS en formulant ses propositions au cours de la réunion des syndicats du 15.11 a insisté sur le fait qu'elles étaient basées sur une attitude responsable face à la Direction concernant notre décision de grève. Notre volonté d'empêcher la retenue doit être basée sur la lettre des personnels et non sur l'attitude irresponsable qui constituerait à répondre "on ne fait pas grève". Tous les syndicats à l'exception de la CFDT avaient une position identique, l'accord s'est donc réalisé pour donner ensemble les consignes suivantes aux sections :

- protestation immédiate des sections locales au CNRS
- collecte intersyndicale des lettres et utilisation pour porter et indiquer la volonté de poursuivre l'action, notamment le 11/12.

Ces lettres peuvent, soit être envoyées en bloc au CNRS avec la protestation, soit remises au cours d'une délégation au responsable administratif local. Utilisation de l'enveloppe T pour envoyer massivement au CNRS une lettre individuelle mais rédigée par l'Intersyndicale locale. De plus l'accord unanime (CFDT compris) a été réalisé pour :

- une protestation ferme des syndicats nationaux, et le dépôt

immédiat d'un recours juridique sur le caractère irrégulier de la procédure.

II) Au-delà des aspects tactiques et techniques la nouvelle retenue pour fait de grève au CNRS nécessite une analyse sur le principe de la grève dans la Fonction Publique.

L'évolution du rôle de l'Etat, l'a assujéti au service des monopoles, y compris dans la Recherche Scientifique (contrats, démantèlements, sciences pour l'ingénieur, etc..). Cette évolution s'est concrétisée au CNRS par la nomination en 1968, à la Direction administrative, d'un serviteur du Pouvoir qui échappe au contrôle des scientifiques.

Il ne faut donc pas s'étonner que nous soyons soumis au même régime que l'ensemble des travailleurs : si, il y a quelques années, la Direction du CNRS, qui était alors scientifique, concevait une Recherche au service de la nation, dont la défense en particulier passait par la satisfaction de nos revendications, il n'en est plus de même face à une Direction politique au service des monopoles.

Est-ce dire que la grève n'est plus, pour nous, une arme utilisable ? Certainement pas. Au contraire, les pressions de la Direction revalorisent l'action de grève en en faisant un acte responsable, coûteux pour les travailleurs, qui indique un mécontentement profond, et en montrant que c'est une arme efficace qui fait peur au Pouvoir.

## NOTATIONS

Le mécontentement des personnels manifesté dès 1972 et l'action syndicale ont abouti :

à l'arrivée de ces feuilles dans les laboratoires avant la fin Novembre (rappelons que celles de 1972 n'étaient arrivées qu'au début Mars 73)

et à la fixation dès à présent de la date des Commissions Paritaires à Mars - Avril 74 (rappelons que, pour 1972 les Commissions Paritaires n'ont pu se tenir qu'en Juin-Juillet 1973).

Nous pouvons constater, que la Direction du CNRS, une fois encore sans consulter les représentants des ITA a maintenu l'existence de la grille, malgré la vive opposition des personnels à cette dernière. Cette opposition a rendu pratiquement caduque l'utilisation de cette grille, et a conduit la direction du CNRS à augmenter

son autoritarisme vis à vis des chefs de service, en exerçant un véritable chantage sur ce sujet.

Rappelons à ce propos les termes de la circulaire (73) du CNRS :

"le notateur peut aussi, seulement en le justifiant (sic) et à titre exceptionnel ne pas remplir une des rubriques il risquerait de priver sa notation des fondements nécessaires, ce qui serait contraire à l'intérêt de ses collaborateurs (!)"

Le texte de l'an dernier était :

"Quant aux caractéristiques du tableau, je conçois que dans certaines catégories il soit difficile de remplir l'ensemble des rubriques. Je souhaite cependant que celui-ci soit rempli intégralement dans tous les cas où cela vous paraît possible".

Nous ne rappellerons pas ici les différentes critiques que nous avons émises à propos de cette grille dans le BRS n° 142 de Janvier 73 (introduction de critères d'appréciation purement subjectifs, utilisation non définie.. etc..) mais nous soulignerons une fois encore que seule la note chiffrée peut statutairement être prise en considération par la Commission paritaire. (Ceci est d'ailleurs précisé dans la circulaire du CNRS du 15 Novembre.

Pour l'avenir il faut bien comprendre que le chantage exercé cette année par la direction sur les chefs de service confirme le désaccord ou tout au moins les réserves de ceux-ci vis à vis des positions de l'administration. Il est donc nécessaire pour l'avenir d'intensifier notre campagne d'information auprès des chefs de service et notre pression sur la Direction du CNRS.

## ECHOS DU DIRECTOIRE

Le Directoire du CNRS s'est réuni en séance exceptionnelle le vendredi 9 Novembre ; il avait à son ordre du jour des points importants : un débat sur le rapport du Comité Antoine Bernard (réforme du Comité National,) les sciences pour l'ingénieur et le statut des chercheurs.

### I) RAPPORT A. BERNARD

Les principes mesures suggérées concernent :

(1) l'organisation de la réflexion prospective et de la préparation d'une politique scientifique. Il est fait état de la nécessité d'associer plus étroitement le Comité National à l'élaboration du plan.

(2) la coordination de l'aide à la Recherche et l'adaptation des modes d'aide à la Recherche. Parmi les mesures proposées figurent la réforme du statut de Laboratoire Propre qui ne serait créé que pour une durée limitée de 7 ou 10 ans, d'autre part, la nécessité du développement de l'aide contractuelle limitée dans le temps (2 ans).

(3) l'amélioration des conditions d'appréciation de l'intérêt des recherches et de la valeur des chercheurs et des équipes.

(4) la révision des procédures de consultation et de décision

(5) la création de commissions sectorielles et thématiques. Une commission sectorielle recouvrirait en gros le domaine d'un directeur scientifique pour les sciences exactes et naturelles, pour les sciences humaines et sociales, il s'agirait de commissions thématiques.

Ce document se place dans une situation de pénurie et indique la nécessité d'appliquer une politique plus volontariste.

Les élus syndicaux sont intervenus pour

. signaler ce contexte de pénurie en rappelant que la part du PNB consacrée à la Recherche est passée de 2,4 % en 1968 à 1,5 % en 1973.

■ indiquer la nécessité de l'harmonisation d'une politique de la Recherche entre le CNRS et l'Université

■ signaler le danger de procédures qui s'adapteraient à la situation de pénurie actuelle (pour la ventilation des postes d'ITA).

■ demander que les Comités sectoriels soient une émanation directe des commissions du Comité National et que leur création conduise à la suppression des comités créés de toutes parts ces dernières années (ATP, conjoncture, prospective etc..)

### II) SCIENCES POUR L'INGENIEUR

Les élus syndicaux ont rejeté la division proposée en 3 types de Sciences : sciences d'action, sciences d'analyse, sciences de transfert. Pour nous, il y a deux logiques pour la Recherche :

■ accroissement des connaissances

■ satisfaction des besoins économiques, sociaux et culturels

et la même science participe des 2 principes à la fois.

Les élus ont également fait remarquer le risque d'un tel découpage qui pourrait conduire à un éclatement entre les chercheurs ils ont aussi manifesté leurs craintes de voir le CNRS devenir le bureau d'études du secteur privé.

S. SARRAZIN

Secrétaire Général

# **- section nationale INSERM -**

## L'ACTION DES PERSONNELS DE L'INSERM A ETE PAYANTE

### ENFIN L'ARTICLE SUR LA SECURITE D'EMPLOI EST SORTI !

Depuis trois ans nous avons, à maintes reprises fait appel aux personnels de l'INSERM pour soutenir la revendication de la sécurité d'emploi liée à la revendication d'un statut de personnel permanent de l'Etat. Les luttes, au cours de cette année ont été de plus en plus nombreuses et suivies. La Direction et le Ministère, qui, pourtant adoptent une position de plus en plus hostile, face aux revendications des personnels ont dû céder devant la détermination de ceux-ci.

Chacun mesure l'importance de la sortie de cet article, surtout dans la situation actuelle, où, à cause de la pénurie en moyens et en créations de postes les laboratoires de l'INSERM sont remaniés avec, comme conséquences pour les personnels l'incertitude sur leur devenir. Or rappelons que cet article stipule entre autre :

" L'intéressé peut recevoir, pour un an au maximum une affectation permettant d'assurer sa réorientation professionnelle.

Pour son classement, il est proposé successivement à l'intéressé trois affectations dans un emploi exigeant une compétence professionnelle de la nature de celle que nécessitait son emploi antérieur ou d'une nature voisine... l'un au moins des trois emplois ainsi proposés doit se trouver dans le même département que l'emploi antérieur ou, si celui-ci se trouvait dans la région parisienne dans le district de la région de Paris. "

Ainsi les ITA de l'INSERM ont, à leur disposition un moyen supplémentaire de défense contre les décisions du conseil scientifique, qui conduisaient statutairement au licenciement des agents occupant les emplois supprimés par suite de non renouvellement ( par exemple aides individuelles).

Mais il faudra veiller à ce que les classements des intéressés s'effectuent dans les meilleures conditions possibles c'est à dire dans un emploi exigeant une compétence professionnelle de la nature de celle que nécessitait l'emploi antérieur et à utiliser l'année de réorientation professionnelle si cela est nécessaire.

Rappelons que cet article est identique à celui obtenu par le CNRS en 1970.

Ce que nous écrivions à cette époque demeure valable soit : "En contrepartie des obligations du CNRS (ou de l'INSERM) en cas de suppression d'emploi, les pouvoirs publics ont exigé, en cas de demande de résiliation par un agent de son contrat (démission) un préavis de quatre mois (article 49) comme il est exigé d'un fonctionnaire qui démissionne."

Nous avons protesté contre la mesure du préavis de 4 mois (article 49) qui augmente en cas de démission, le préavis de un à quatre mois. Nous n'avons pu obtenir que la clause indiquant que "le préavis peut être réduit à la demande de l'intéressé et avec l'accord du Directeur Général" ce qui est si important, car, de ce fait, le décret ne s'oppose pas à ce que le préavis soit ramené à un mois (même à moins).

Nous devons donc ce succès aux luttes persévérantes et unitaires des personnels mais aussi importante que soit cette revendication, notre plateforme est loin d'être satisfaite dans sa totalité, c'est pour cela que le SNTRS est à l'initiative, avec le SNCS, pour les actions qui se sont déroulées jusqu'à ce jour.

C'est pour cela aussi que le SNTRS avec le SNCS et le SGEN vous appellent à participer à la journée d'action nationale le 11 Décembre dont les principaux mots d'ordres sont :

- créations d'une ligne budgétaire pour la CAS dès 1975
- contrôle syndical de l'organisation et des modalités d'application de la formation permanente
- uniformisation à 20 % du taux de la prime pour tous les personnels
- communication aux personnels de l'INSERM des textes du statut de l'institut pour consultation et non pour simple information.

La participation des agents de l'INSERM de plus en plus importante aux luttes spécifiques à l'INSERM ou d'ordre général (participation importante à la grève de la Fonction Publique du 7 Novembre pour la défense du pouvoir d'achat, et du 6 Décembre contre la vie chère) prouve, s'il en était besoin que c'est la seule façon d'obtenir que ce gouvernement fasse quelques concessions.

Secrétariat INSERM